

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet atelier engraissement/stockage paille sur la commune principale de l'AIOT 1bis Rue du Stade 59470 Zegerscappel.

La référence de votre dossier est A-4-VHZX29RC9 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 19/01/2024 à 11h27 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

### Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

## 2 - Déclarant

---

## Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

## Personne physique

Anonymisation des données : **Oui**

N° SIRET **84765847300016**

## 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **atelier engraissement/stockage paille**

Description des activités :

**L'exploitation est gérée par deux associés, Bruno DEBRU et Rémi DEBRU. Il y a 67,80ha dont 19,75 ha de prairies permanentes. Sur le site, nous avons un atelier lait de 49 vaches laitières et 45 vaches allaitantes, ces 2 ateliers ne sont pas soumis à déclaration ICPE. Concernant l'atelier d'engraissement se situant à distance de 50m des tiers , nous y comptons 150 bovins à l'engraissement cela nous amène à régulariser la situation pour cet atelier présent sur le site de la commune de Zegerscappel. Cela nous amène à parler du projet de bâtiment de paille pour un stockage de 5000m3. Ce bâtiment va accueillir sur une partie de la couverture des panneaux photovoltaïques.**

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

## 4 - Localisation

### Localisation de l'installation

Adresse **1bis Rue du Stade 59470 Zegerscappel**

X : 656730

Y : 7087970

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

### Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2101	2101-1-c	Elevage, transit, vente etc. de bovins	Nombre d'animaux 150 u	D	
1530	1530-2	Dépôts de papiers, cartons ou analogues	Volume présent 5000 m3	DC	

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduelles, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **OUI**

Origine et la nature des matières épandues :

**fumier très compact : litière accumulée plus de 2 mois sous les bovins lisier : eaux de salle de traite Un échange paille/fumier avec contrat est fait tout les ans, cela concerne un export de 2 000tonnes de fumier**

Pacage	Nom exploitant	Numéro îlot
059166957	DEBRU	totalité
Surface totale du plan d'épandage (en ha) <b>68</b>		

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) **4789**

A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) **4789**

A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) **0**

B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) **4789**

B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) **0**

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) **6**

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**filets à ballot: ils sont mis dans les déchets ménagés bidons phytosanitaires : ils sont stockés en sac et rendus en coopérative flaçon et bidon vétérinaire : vide ou périmé , ils sont rendus au vétérinaire cartons : ils sont mis dans les poubelles de recyclage**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

### Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **réserve incendie de 240m3**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**une borne incendie est présente dans la rue du stade face à un accès de l'exploitation une réserve incendie de 240m3 présente sur le site des extincteurs sont présents sur chaque points sensibles comme les tableaux électriques, la cuve à fuel et à côté du poste à souder**

### Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

### Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

### Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)